

Avis de course

Du 25 au 31 juillet 2021, Lac Léman, Cercle de la Voile de Vidy.

1. Règles appliquées

- 1.1 Les règles de course à la voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions complémentaires de Swiss Sailing F.S.V.
- 1.3 Les équipages sont tenus de respecter les directives Covid-19 y compris le plan de protection édité par les clubs.

2. Instructions de course

- 2.1 Les IC seront disponibles sur Manage2Sail avant la première course.

3. Communications

- 3.1 Le panneau d'affichage officiel sera sur Manage2Sail.

4. Admissibilité et inscription

- 4.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site Internet des 5 Jours du Léman www.5jours.ch à partir du 16 avril 2021 à midi jusqu'au 20 juin 2021 à minuit. Les inscriptions tardives sont possibles avec surtaxe mentionnée au point 6.3.
- 4.2 La régate est ouverte uniquement à la série monotype Surprise.
- 4.3 Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants est limité à 40. Les inscriptions dépassant le quota de 40 bateaux seront mises en liste d'attente. Le critère de sélection sera basé sur la date et l'heure d'inscription via internet pour les inscriptions validées. Les bateaux inscrits qui n'ont pas validé leur inscription en payant la finance d'inscription seront éliminés au profit de la liste d'attente. Les inscrits sur liste d'attente seront avisés dans la semaine qui suit la clôture des inscriptions.
- 4.4 Le comité se réserve un droit d'invitation sur "wildcard", s'ajoutant au quota défini. Le comité n'a pas à justifier de l'utilisation ou non de ce droit.

5. Droit à payer

- 5.1 La finance d'inscription est fixée à CHF 390.- Le paiement validant l'inscription, interviendra au plus tard le 21 juin à minuit. Un paiement après cette date sera considéré comme une inscription tardive et fera l'objet de la surtaxe définie au point 5.2
- 5.2 Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'au 11 juillet 2021 à minuit. Il ne sera fait aucune exception. En cas d'inscription tardive, une surtaxe de CHF 200.- sera perçue. Le comité se réserve le droit de refuser une inscription tardive.
- 5.3 Le concurrent devra s'être acquitté de la finance d'inscription, et de la surtaxe le cas échéant avant le départ.

6. Equipage

- 6.1 L'équipage est composé de 2 personnes. Chaque équipier doit être membre d'un club ou d'un autre organisme affilié à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 6.2 Pour les bateaux immatriculés en Suisse, chaque équipier suisse devra présenter un permis de voile de la catégorie D, conformément à l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses, et chaque équipier étranger devra présenter, pour la catégorie de bateau concernée, soit un permis de conduire national, soit un certificat international sur la base de la résolution 40 de la commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Co-Sponsors



Gonthier|Schneeberger
Anticiper Conseiller Sécuriser



Avis de course

Du 25 au 31 juillet 2021, Lac Léman, Cercle de la Voile de Vidy.

- 6.3 Pour les bateaux immatriculés à l'étranger, chaque équipier devra respecter les conditions édictées par le pays d'immatriculation pour la catégorie de bateau concernée.
- 6.4 Les équipiers de moins de 18 ans devront fournir une autorisation de leur responsable légal.
- 6.5 L'âge minimum des équipiers est de 16 ans révolu. La somme de l'âge révolu des 2 participants doit être d'au moins 36.

7. Publicité

- 7.1 Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité World Sailing et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.
- 7.2 Les concurrents sont tenus d'apposer la publicité fournie par l'organisateur.

9. Programme

- 9.1 Confirmation d'inscription: samedi 24 juillet 2021, de 8h00 à 14h00
- 9.2 Contrôle des bateaux: samedi 24 juillet 2021, de 8h00 à 14h00
- 9.3 Briefing aux concurrents: dimanche 25 juillet 2021, à 10h30
- 9.4 Repas des concurrents: dimanche 25 juillet 2021, à 11h45
- 9.5 Départ: dimanche 25 juillet 2021, à 14h00
- 9.6 Ouverture de la ligne d'arrivée: vendredi 30 juillet 2021, à 14h00
- 9.7 Clôture de la ligne d'arrivée: samedi 31 juillet 2021, à 11h00
- 9.8 Remise des prix: samedi 31 juillet 2021, 18h00

10. Equipement et inspection

- 10.1 Chaque bateau doit produire un certificat de jauge valide. Le document SRS n'est pas un certificat de jauge.
- 10.2 L'inspection des bateaux se fera le samedi 24 juillet 2021 entre 8h00 et 14h00 selon la liste de passage qui sera distribuée quelques jours à l'avance.
- 10.3 Aucune jauge ne sera organisée sur place.
- 10.4 Chaque bateau devra avoir à bord le matériel défini dans l'annexe A du présent avis de course.

13. Parcours

- 13.1 Parcours en boucle autour du lac selon les instructions de course.

15. Classements

- 15.1 Deux classements seront établis
- 15.2 Le classement au temps tient compte du nombre de tours et de raccourcis dans l'ordre de grandeur et ensuite du temps d'arrivée.
- 15.3 Le classement aux points additionne la position de passage à la bouée de Vidy lors des grands tours uniquement.

18. Stationnement et grutage des bateaux

Co-Sponsors



Gonthier|Schneeberger
Anticiper Conseiller Sécuriser



Avis de course

Du 25 au 31 juillet 2021, Lac Léman, Cercle de la Voile de Vidy.

- 18.1. Si le stationnement des bateaux devait durer plus de 2 jours avant ou après la régates, merci de prendre contact avec le bureau du port au 021 315 32 35. Chaque nuit supplémentaire sera facturée par la commune de Lausanne.
- 18.2. Les concurrents désirant utiliser la grue pour la mise à l'eau doivent avertir le comité d'organisation au moins 5 jours à l'avance pour des raisons d'organisation.
- 18.3. Le grutage des bateaux sera possible le vendredi 23 et le samedi 24 juillet. Il ne sera pas possible d'utiliser la grue pour caréner les bateaux durant cette période, ainsi que le dimanche 25 juillet. Hors de cette période, les concurrents peuvent s'organiser, à leurs frais, avec le bureau du port (voir 18.1).

22. Décharge et responsabilité

- 22.1. En s'inscrivant et en participant à une régates, chaque concurrent ou son représentant légal renonce à toute prétention en responsabilité ou autre, à l'égard du club organisateur ou des personnes organisatrices aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.
- 22.2. Tout équipage est seul juge de prendre le départ ou non, ainsi que de continuer la course. Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

23. Assurance

- 23.1. Chaque bateau participant fournira une attestation valide d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques de la compétition, pour un minimum de CHF 1'500'000.-

24. Prix

- 24.1. En plus des challenges des 5 Jours du Léman, une planche de prix attractive récompensera les concurrents présents au palmarès.

25. Suivi de la régates

- 25.1. Les concurrents ont l'obligation d'embarquer une balise GPS permettant le suivi de la course. Cette balise sera fournie par le comité de course, les détails et modalités d'installation seront communiqués dans un règlement séparé.
- 25.2. Durant la régates, chaque équipage a le droit de demander 2 'Black Out', chacun d'une durée de 2 heures. Durant les 'Black Out' le bateau n'est plus mis à jour sur le site de suivi de la course.
- 25.3. Durant la course, le Cercle de la Voile de Vidy tient à disposition du public un centre de presse installé dans le port de Vidy, atteignable 24h sur 24 au n° de tel 021 616 52 82.
- 25.4. La régates pourra être suivie en temps réel sur notre site www.5jours.ch

26. Droit à l'image et à l'apparence

- 26.1. En participant aux 5 Jours du Léman, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (avant, pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors des 5 Jours du Léman et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés aux 5 Jours du Léman.

Co-Sponsors



Gonthier|Schneeberger
Anticiper Conseiller Sécuriser



**FONDS
DU SPORT
VAUDOIS**





5 Jours du Léman



Avis de course

Du 25 au 31 juillet 2021, Lac Léman, Cercle de la Voile de Vidy.

Co-Sponsors



Gonthier|Schneeberger
Anticiper Conseiller Sécuriser



Avis de course

Du 25 au 31 juillet 2021, Lac Léman, Cercle de la Voile de Vidy.

Annexe A - équipement

1. Équipement obligatoire

En plus de l'équipement imposé par la loi (pavillon de détresse, corne de brume, sifflet, ancre, seau, pagaie,...) et les règles de classe, les voiliers auront à bord, durant toute la régate, l'équipement suivant:

- 1.1 Système électrique d'une capacité permettant de garantir en tout temps l'éclairage fixe conforme à l'ordonnance fédérale sur la navigation dans les eaux suisses, ainsi que la communication
- 1.2 Une bouée fer à cheval équipée d'un feu à retournement qui sera fixée en permanence à l'arrière du bateau
- 1.3 Trois fusées de détresse non périmées
- 1.4 Une trousse de premiers secours
- 1.5 Une lampe de poche avec piles de rechange
- 1.6 Deux téléphones mobiles avec câbles et système de recharge (la non-disponibilité d'un téléphone durant la régate peut conduire à une disqualification)

Chaque équipier devra disposer en propre du matériel suivant:

- 1.7 Un gilet de sauvetage
- 1.8 Deux bâtons lumineux chimiques de type Cyalume, ou une lampe flash de détresse individuelle étanche
- 1.9 Deux fusées de détresse individuelles non périmées
- 1.10 Une lampe de poche étanche

2. Matériel autorisé

Le nombre de voiles autorisées constitue un maximum. Chaque voile sera munie d'un sceau lors du contrôle du matériel par un contrôleur officiel. Les voiles doivent être jaugées.

- 2.1 2 Grand-voiles
- 2.2 2 Génois
- 2.3 1 Foc
- 2.4 1 Spi 7/8 principal
- 2.5 1 Spi 7/8 de réserve. En cas d'utilisation, le premier spi ne peut plus être utilisé et devra être débarqué au prochain passage à Vidy.

3. Matériel interdit

Le matériel suivant est interdit et doit être débarqué avant le départ, un local fermé à clé sera mis à la disposition des concurrents.

- 3.1 Moteur
- 3.2 Pilote automatique
- 3.3 Voiles autres que les voiles mentionnées au point 2 de l'annexe A.
- 3.4 Tout dispositif permettant de hisser une voile d'avant en tête de mât.

Co-Sponsors



Gonthier|Schneeberger
Anticiper Conseiller Sécuriser

